

Rimouski, le 17 août 2010

Chers élèves,
Chers parents,

Une fois de plus l'appel au retour en classe se fait sentir ! À cette fin, l'équipe de l'école Paul-Hubert vous convie à l'inscription et l'accueil administratif des élèves qui auront lieu le jeudi 26 et le vendredi 27 août 2010.



Afin d'obtenir le plus de précisions possibles sur la rentrée, prenez le temps de bien lire les documents joints. Vous y trouverez notamment :

- ⇒ l'horaire de l'accueil administratif dans le document « Informations générales » ;
- ⇒ *la facture qui vous renseigne sur le montant total que vous devrez déboursier lors de l'accueil administratif et qui doit être présentée au moment de l'inscription ;*
- ⇒ *la fiche urgence-santé ;*
- ⇒ *autorisation des parents pour activités et sorties ;*
- ⇒ les numéros de téléphone à composer pour rejoindre les différentes unités;
- ⇒ un message de la Clinique jeunesse du CLSC - CRSSSR;
- ⇒ **Prenez note : n'oubliez pas de retourner ces documents signés lors de l'inscription.**



Aucun transport scolaire ne sera effectué les 26 et 27 août : les cours réguliers ainsi que le transport débiteront le 31 août alors que l'horaire sera 9 h 05 à 11 h 50 (pause incluse) et 13 h 25 à 16 h 10 (pause incluse).

Si votre jeune ne devait plus fréquenter notre école en septembre, veuillez communiquer avec madame Andrée Hudon au # 418 724-3439 poste 2000 afin de nous en informer avant le 25 août si possible.

Une soirée d'information aux parents se tiendra pour chacune des unités le 15 septembre 2010, à 19 h. Cette soirée sera suivie à 20 h par l'assemblée générale des parents au local D-317. Nous vous attendons en grand nombre.

Au nom du personnel de l'école et des membres de la direction, je vous souhaite une très belle année scolaire 2010-2011 et vous réitère notre engagement dans la réussite de tous.

N'hésitez pas à visiter notre site Internet au <http://ph.csphares.qc.ca/>.



MBD/cb

Marjolaine Bernier Dumais
Directrice

Pièces jointes



1. ACCUEIL ADMINISTRATIF DES ÉLÈVES

JEUDI 26 AOÛT 2010

- Avant-midi ➤ entre 8 h 30 à 11 h
- **ÉLÈVES DE L'UNITÉ 3 :**
 - 3^e sec. formation générale
 - 3^e sec. P.E.I.
 - 3^e sec. C.A.S.
- Après-midi ➤ entre 13 h 15 à 15 h 15
- **ÉLÈVES DE L'UNITÉ 4**
 - 4^e sec. formation générale
 - 4^e sec. P.E.I.
 - 4^e sec. C.A.S
 - 4^e sec. G.E.P.

VENDREDI 27 AOÛT 2010

- Avant-midi ➤ entre 8 h 30 à 11 h
- **ÉLÈVES DE L'UNITÉ 5**
 - 5^e sec. formation générale
 - 5^e sec. P.E.I.
 - 5^e sec. C.A.S
- Après-midi ➤ entre 13 h 15 à 15 h 15
- **ÉLÈVES DE L'UNITÉ 2**
 - AT 2
 - FMSS
 - FPT 1
 - FPT 2
 - FPT 3
 - P.I.I.
 - PS (Polyflore)
 - SA 1
 - SA 2

LUNDI 30 AOÛT 2010

Avant-midi ➤ entre 9 h à 11 h

- **ÉLÈVES DE L'UNITÉ 2 - PPVA**

Inscription au local B-132 et production de la carte d'identité au local C-149 par la suite.

- **ÉLÈVES Grand Défi :**

Chaque élève sera contacté par téléphone afin que lui soient précisées les modalités d'inscription.

- **ÉLÈVES NON INSCRITS POUR DIFFÉRENTES RAISONS :**

Une équipe du personnel de l'école sera disponible au local C-149 pour procéder aux dernières inscriptions le **lundi 30 août 2010** et le **mardi 31 août 2010**, de **9 h à 11 h 30** et de **13 h à 15 h 30** (fermé entre 11 h 30 et 13 h).

À compter du **1^{er} septembre 2010**, les élèves non inscrits devront se présenter à leur secrétariat d'unité.

Tous les retardataires doivent aviser le secrétariat de leur unité respective qu'ils ne pourront se présenter au moment convenu.

2. VESTIAIRES ET CADENAS

Les élèves d'un même degré doivent se jumeler deux par deux en vue de partager le même vestiaire et ne peut pas occuper aucun autre vestiaire. L'élève est responsable du vestiaire qui lui est assigné par l'école. Toute demande de changement devra être autorisée par la direction de l'unité. **Pour des raisons de sécurité, il est recommandé d'utiliser un cadenas.** En aucun cas, l'école ne sera tenue responsable du vol ou de la perte de matériel.

3. ASSURANCES

N'oubliez pas, pour un coût minime, vous pouvez vous inscrire à un plan d'assurance-accident. Des bulletins d'information seront disponibles à l'inscription.

*Nous vous **incitons fortement** à vous offrir une telle protection. **Je vous rappelle que, lors d'un accident, la Commission scolaire n'est responsable que s'il est prouvé qu'il y a eu négligence de sa part.***

4. ERREUR SUR L'HORAIRE

À la réception de son horaire, il se peut que l'élève y découvre une erreur. Dans ce cas, il ou elle doit se rendre au **local B-104**. Toutefois, il ne sera pas possible de changer les cours optionnels ou obligatoires **sans motif valable**.

Il est nécessaire de conserver votre horaire, car il peut vous être demandé à la bibliothèque.

5. GRILLE-HORAIRE

La grille-horaire de notre école comporte quatre (4) périodes de soixante-quinze (75) minutes par jour sur un cycle de neuf (9) jours.

Les cours débutent en avant-midi à **9 h 05** et se terminent à **11 h 50**; en après-midi, les cours débutent à **13 h 25** et se terminent à **16 h 10**.

Pour les élèves inscrits dans la concentration Arts-Sports régional (CASR) les cours débutent à la même heure et prennent fin avec la période du midi qui se fait de 12 h à 13 h.

6. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Cette rencontre aura lieu le **15 septembre, à 20 h au local D-317**.

Cette rencontre permettra d'élire les parents du conseil d'établissement de l'école Paul-Hubert. Trois (3) postes sont à combler.

7. FICHE DE «SANTÉ DES JEUNES»

Il est très important de compléter cette fiche et de la remettre lors de l'inscription les 26 et 27 août.

8. RÈGLEMENT DES ÉLÈVES ET CODE VESTIMENTAIRE

Le Règlement des élèves 2010-2011 se retrouvera dans l'agenda de votre jeune.

Vous êtes invités à en prendre connaissance et en particulier les articles 14 et 15 de l'agenda qui précisent la tenue vestimentaire acceptée ou non afin de pouvoir en discuter avec votre jeune.

Notez que les appels des parents pour motiver les absences doivent nous parvenir dans un délai de 36 heures suivant la période d'absence. Dans le cas contraire les mesures de reprise de temps s'appliqueront.

9. APPLICATION DE LA LOI SUR LE TABAC

Règles de conduite - article 16 : **NON-USAGE DU TABAC**

Nous tenons à vous aviser et à vous rappeler que depuis 2006, il est interdit de fumer et de fournir du tabac à une personne de moins de 18 ans tant à l'école que sur son terrain. Cette loi s'applique à tous les membres du personnel, visiteurs et élèves.

Dorénavant, les fumeurs devront se diriger vers le stationnement des autobus (rue Sirois) et du côté de la piscine (rue de la Seigneuresse). L'entrée no 1 ne sera plus accessible aux fumeurs, pour une question de sécurité. Un intervenant sera à l'extérieur pour rappeler la règle aux fumeurs qui refuseront de se conformer à celle-ci. Des sanctions prévues dans les règles de vie seront mises en place et vous en serez informés. De plus, un élève qui contrevient à ces règles pourrait même devoir payer une amende de 100 \$ telle que stipulée dans la loi.

Enfin, nous souhaitons la collaboration de tous pour nous soutenir dans l'application de cette loi. Il est important que nous sensibilisions les jeunes aux effets néfastes du tabac sur leur santé. Au besoin, votre jeune peut prendre rendez-vous avec l'intervenante en toxicomanie, madame Ève Lacroix.

10. PHOTOGRAPHIE DE TOUS LES ÉLÈVES

Tous les élèves seront photographiés lors de l'inscription. Un ensemble de photos comprendra :

Quantité	Grandeur (pouces)
1	8 x 10
3	5 x 7
2	3,5 x 5
4	2,5 x 3,5
16	1,75 x 2,5

Les photos seront vendues (sans obligation) au cours du mois d'octobre 2010 au coût de 17 \$ incluant les taxes.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Prenez note que ...

➤ **Politesse**

En tout temps, les élèves de l'école Paul-Hubert doivent s'adresser aux membres du personnel en utilisant un langage respectueux. Tout manque de respect entraînera une conséquence.

➤ **Baladeur, MP3, IPOD, cellulaire, caméra, téléavertisseur**

Tous ces objets sont **interdits en classe**.

Voici les conséquences qui seront appliquées :

- **Première** saisie de l'appareil sera d'une durée d'une semaine et un appel sera fait aux parents.
- **Deuxième** saisie de l'appareil sera d'une durée de quatorze (14) jours et le parent doit se présenter à l'école au moment fixé par la direction adjointe de l'unité pour venir récupérer l'appareil de son jeune.
- **Troisième** saisie de l'appareil sera d'une durée de un (1) mois et le parent doit se présenter à l'école au moment fixé par la direction adjointe de l'unité pour venir récupérer l'appareil de son jeune.
- **Si récidive** : perte de l'appareil pour l'année.

➤ **Horaire – carte – bulletin**

Chaque élève reçoit son horaire, sa carte étudiante et son bulletin gratuitement de l'école.

En cas de perte, un coût de 2 \$ sera exigé par l'école pour compenser la perte de ces documents.

Je déclare avoir lu les règles au sujet de la politesse, des appareils électroniques et des conséquences assujetties à chacune de ces règles.

Signature du parent

numéro de téléphone

SVP, veuillez retourner ce document signé lors de l'inscription de votre enfant.